

ANIMATEUR PERISCOLAIRE

Mairie de Crespières (Yvelines) commune de 1650 habitants, Membre de la Communauté de Communes Gally Mauldre (CCGM)

Cadre d'emploi des adjoints d'animation

MISSIONS :

Au sein du service de l'Accueil de Loisirs, votre principale mission est de garantir la sécurité morale, physique, et affective des enfants. Vous organisez, animez et supervisez des activités pour les enfants pendant le temps périscolaire. Vous devez entretenir des relations avec les familles, effectuer la surveillance pendant la pause méridienne ;

Vous maîtrisez les techniques d'animation, et vous possédez également des connaissances de base en hygiène alimentaire en restauration collective.

QUALITES REQUISES :

- Langage et attitudes adaptés à la petite enfance (patience, écoute ...)
- Présentation soignée - Attention particulière à la qualité du travail
- Sens de l'organisation
- Adaptabilité liée à la diversité du poste
- Bonnes connaissances des rythmes de l'enfant
- Esprit d'équipe, qualité relationnelle
- Sens du Service Public

CONDITIONS D'EXERCICE :

- Faire preuve de bienveillance et de solidarité envers l'ensemble des collègues
- Rythme de travail variable
- Périodes de travail et horaires spécifiques liés aux activités périscolaires.
- BAFA complet ou en cours exigé
- Expérience minimum de 2 ans est exigée
- Permis B exigé

- Poste ouvert uniquement aux contractuels (CDD)
- Jusqu'à 16 heures hebdomadaires, possibilité d'extrascolaire (mercredi et vacances) avec la communauté de communes Gally Mauldre (CCGM)
- Poste à pourvoir à partir du 03/09/2018
- Lieu de travail : Accueil de Loisirs et cantine scolaire
- Rémunération : régime indemnitaire + prime de fin d'année + CNAS

- Merci d'adresser votre CV et lettre de motivation à Monsieur le Maire de Crespières à accueil@mairie-crespieres.fr